

Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos rapides n°8

Mobilisation générale !

Pendant que de nombreux établissements votent la grève reconductible pour le retrait de la réforme des retraites, la mobilisation des stagiaires s'organise.

Aujourd'hui, après une conférence de presse avec la présence de plusieurs stagiaires dans les locaux du SNES en début d'après-midi, de nombreux collègues se sont rassemblés près du Ministère de l'Éducation Nationale pour manifester leur colère face à vos conditions d'entrée dans le métier...

A 17h, l'Assemblée générale organisée par le collectif « Stagiaire Impossible » a rencontré un vif succès, avec la présence de plus de 150 stagiaires, pour l'essentiel du second degré et de Créteil (une dizaine de Paris, une dizaine de Versailles). Le débat a été très riche en propositions et en revendications, une plate-forme a été adoptée. A Créteil, il est proposé d'organiser un rassemblement à l'occasion d'une audience avec le Recteur. L'AG se soucie d'élargir la mobilisation à d'autres académies, et propose une manifestation au Ministère le 17 novembre.

Le SNES Créteil a défendu l'idée de revendications ramassées (moins de temps de service, une vraie formation, des conditions de titularisations justes). Luc Chatel s'est récemment engagé à présenter un bilan de sa réforme en novembre, il faut saisir cette occasion pour interpeller le Ministre et obtenir qu'il entende les revendications des stagiaires. Celles-ci sont aussi portées par l'ensemble de nos professions, en témoignent la mobilisation des équipes d'établissements qui s'organisent pour soutenir leurs collègues stagiaires. Pour exemple, la décision du lycée Jehan de Chelles, que le SNES de Créteil appelle à reprendre et à adapter dans chaque établissement.

Rendez-vous des stagiaires : le dédain du Ministre !

Communiqué national du SNES-FSU 20 octobre 2010

Dans le cadre de la journée nationale d'expression des professeurs stagiaires qu'il organisait, le SNES avait demandé à être reçu avec une délégation de jeunes enseignants du second degré par le Ministre.

Les nombreuses réponses apportées à l'enquête lancée par le SNES auprès des stagiaires, les témoignages des jeunes collègues présents à Paris ce jour concordent tous : stress et fatigue, temps de travail oscillant entre 45 et 50 heures, difficultés à travailler avec le tuteur, sentiment d'isolement et insuffisance de formation ... Voilà les conséquences du sacrifice de l'année de formation professionnelle.

Ni le Ministre, ni son cabinet n'ont pris la peine de recevoir la délégation.

Déterminé à poursuivre l'action sur ce dossier crucial pour l'ensemble de la profession comme pour les élèves, le SNES entend faire toucher du doigt à Luc Chatel la réalité des conditions d'affectation et de formation des stagiaires ; pour cela il appelle chacun d'entre eux à s'adresser au Ministre. Sous la pression du SNES, Luc Chatel s'est engagé à présenter un bilan de sa réforme en novembre. Lors de ce point d'étape, le SNES lui remettra les pétitions collectées et entend continuer à peser sur ce dossier en organisant de nouvelles actions durant la période de discussions sur le budget.

Consultez ici le dossier de presse du SNES

<http://www.snes.edu/Journee-nationale-d-expression-des.html>

**STAGIAIRES : VOUS AVEZ
BESOIN DU SNES, LE SNES A
BESOIN DE VOUS...
ADHÉREZ AU SNES !**

CONTACTEZ LE SNES

01 41 24 80 89 (réservé aux stagiaires !)

stagiaires@creteil.snes.edu



Au lycée Jehan de Chelles, on s'organise pour soutenir les collègues stagiaires

Assemblée générale vendredi 15 octobre au lycée Jehan de Chelles au sujet des stagiaires au lycée. CEUX CI ONT EXPOSE LEURS SOUCIS. Le plus important est le temps. Temps complet + formation, ils ne s'en sortent pas. Le moral vacille et le physique craque...

L'assemblée générale a décidé pour les aider d'intervenir auprès de notre administration pour :

- les exempter de toute tâche non essentielle (surveillance de devoirs , réunions parents etc...)
- de faire respecter leurs arrêts maladie comme ceux des titulaires !
- de veiller à ce qu'ils aient rapidement un matériel minimum pour leurs cours (vidéo projecteur , tv etc) et que les livres soient distribués rapidement ! (pour tous)
- expliquer en détail la situation des stagiaires et demander moins de pression.

L'AG propose d'organiser l'accueil lors de l'inspection par l'équipe pédagogique titulaire de la classe pour expliquer les difficultés que nous rencontrons tous, et d'inviter le proviseur à assister a cette inspection pour rassurer et témoigner des difficultés rencontrées.

Elle a décidé la distribution d'une lettre aux parents rédigée cette semaine.

Nous signerons la pétition du SNES, et participerons a une éventuelle action devant le ministère.

Mutations

Vous êtes stagiaires lauréat de concours, vous n'étiez pas déjà titulaire de l'académie de Créteil l'an dernier... vous participerez obligatoirement au mouvement inter-académique (avant, au printemps, de participer à l'intra-académique). Les règles de ce mouvement sont définies chaque année dans un note de service, publiée en principe à la fin des vacances de la Toussaint.

Les militant-e-s du SNES pourront alors répondre à vos questions, en particulier lors de la réunion d'information qui terminera le stage syndical du 9 novembre, à la Bourse du Travail de Paris, salle Jean Jaurès (Métro République, 3 rue du château d'eau), à partir de 16h30.

Point sur les heures supplémentaires

Le décret n°99-880 du 13 octobre 1999 précise les modalités concernant les HSA (heures supplémentaires annuelles). Comme nous l'avions déjà évoqué, une seule heure supplémentaire est imposable au-delà du maximum de service dû calculé après application de toutes les réductions statutaires de service. En clair, avec 2 heures de décharge pour formation, seule la 17ième pour les certifiés, la 14ième pour les agrégés est imposable (sans compter les autres décharges : heure de labo, heure de 1ière chaire, ...).

Toutes les heures supplémentaires effectuées doivent vous être payées : si vous les avez, il faut qu'elles soient payées et qu'elles figurent à votre VS.

Exemple : Un certifié faisant 18 heures et ayant le droit à l'heure de chaire doit être payé 3 HSA.

Pour les collègues stagiaires à mi-temps qui suivent en plus la formation (dans son intégralité), le rectorat ne peut pas vous payer en HSA mais il nous a répondu que l'établissement devait vous payer en HSE (heures supplémentaires effectives). Il s'agit d'heures qui servent normalement à payer les collègues pour des heures ponctuelles effectuées.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à nos contacter.

ENSEIGNER, ÇA S'APPREND



Non à la suppression de l'année de stage !

Oui à la formation des enseignants !

ET APRÈS CES PREMIÈRES SEMAINES DE COURS...

BONNES VACANCES !